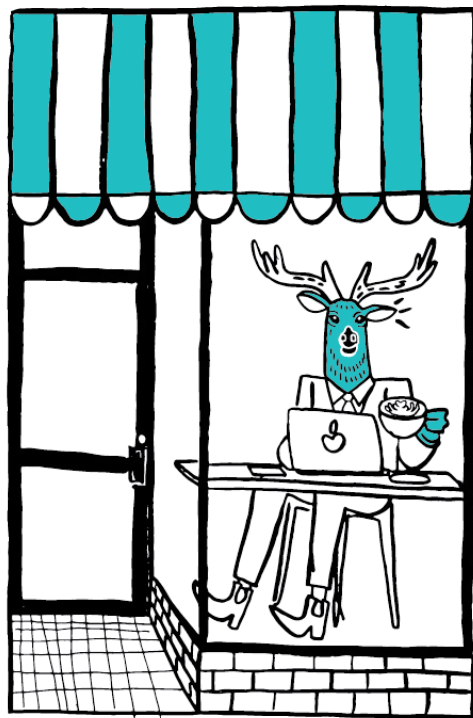


GUIDE DES SUBVENTIONS



HOCHELAGA

CRÉATIF & AUTHENTIQUE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU GUIDE	1
VILLE DE MONTRÉAL	
SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES ET DE LOCAUX COMMERCIAUX (PROGRAMME COMMERCE-MONTRÉAL)	2
PROGRAMME D'AIDE À L'ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES (PAAC)	3
RUE SAINTE-CATHERINE EST	
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS	5
SRB PIE-IX (ONTARIO ET SAINTE-CATHERINE EST ENTRE JEANNE D'ARC ET DE LA SALLE)	
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS	7
SDC HOCHELAGA-MAISONNEUVE	
POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS SPÉCIAUX	8
POLITIQUE DE SOUTIEN AUX MEMBRES POUR L'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ	10

Ce guide est un aide-mémoire afin de **vous outiller** dans vos demandes de subvention et d'aide financière auprès de la **Ville de Montréal** ainsi qu'en ce qui concerne les subventions disponibles à la **SDC Hochelaga-Maisonneuve**. Chaque subvention ou aide financière a ses particularités, mais vous pouvez faire plus d'une demande **si vous répondez aux critères d'admissibilité**.

L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Certains de ces programmes sont souscrits à un secteur spécifique, d'autres concernent tous les commerçant.e.s de l'agglomération de Montréal :

- ① SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES ET DE LOCAUX COMMERCIAUX**
- ② PROGRAMME D'AIDE À L'ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES (PAAC)**

RUE SAINTE-CATHERINE EST

- ③ PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS**

SRB PIE-IX (ONTARIO ET SAINTE-CATHERINE EST ENTRE JEANNE D'ARC ET DE LA SALLE)

- ④ PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS**

SDC HOCHELAGA-MAISONNEUVE

La SDC HM offre également à ses membres différentes aides financières :

- ⑤ POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS SPÉCIAUX**
- ⑥ POLITIQUE DE SOUTIEN AUX MEMBRES POUR L'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ**

1 SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES ET DE LOCAUX COMMERCIAUX (PROGRAMME COMMERCE-MONTRÉAL)

Ce programme vise **les propriétaires ou locataires de locaux commerciaux** dans l'agglomération de Montréal et remplace le programme PR@M-Commerce. Vous pourriez recevoir une aide financière pour **rénover votre commerce**.

La subvention couvre **40 %** du coût des travaux admissibles jusqu'à concurrence de **50 000 \$** par projet. Les services professionnels liés aux travaux sont quant à eux remboursés à **75 %**, jusqu'à concurrence de **10 000 \$**. En tout, **12 M\$ sur 3 ans** seront disponibles pour financer des projets de rénovation d'immeubles et de locaux commerciaux qui seront réalisés entre **2024 et 2029**. **Un investissement minimal de 40 000 \$ par projet** de la part des personnes qui soumettent une demande est **exigé** afin de favoriser les projets qui ont un **réel impact sur le secteur**.

Établissements admissibles

- L'ensemble des propriétaires et locataires d'un commerce ou d'un immeuble commercial sont admissibles à ce programme ;
- Certaines exclusions s'appliquent. Veuillez vous référer au site web du programme.

Critères de sélection

Une grille de critères a été élaborée pour sélectionner les projets les plus porteurs. La sélection se fera en fonction des projets ayant obtenu le plus de points, jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 1 M\$ disponible par période d'admissibilité. Il y a **12 périodes planifiées** que vous pouvez consulter sur le site web.

Pour faire une demande

Rendez-vous sur le site web du programme pour obtenir la liste complète des documents nécessaires à fournir en format numérique :

<https://montreal.ca/programmes/subvention-pour-la-renovation-dimmeubles-et-de-locaux-commerciaux>

2 PROGRAMME D'AIDE À L'ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES (PAAC)

Le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) a été conçu pour accompagner financièrement les commerçant.e.s qui souhaitent **améliorer l'accès à leur bâtiment pour leur clientèle à mobilité réduite**.

Le PAAC propose une subvention égale à **90 %** du coût des dépenses admissibles, sans dépasser **40 000 \$**.

Date importante

Date limite pour le dépôt d'une demande : **le 31 décembre 2026**

Admissibilité

- Être locataire ou propriétaire d'un bâtiment affecté par des activités commerciales ;
- Prévoir des travaux visant à rendre l'accès au bâtiment conforme aux normes de conception sans obstacle du code ou de la réglementation applicable dans la demande de subvention et les réaliser lorsqu'aucun accès au bâtiment depuis une voie publique autre qu'une ruelle n'est conforme ;
- Obtenir la confirmation d'un.e professionnel.le autorisé.e qui stipule que le bâtiment actuel, faisant l'objet de la demande, répondait aux normes de construction sans obstacle du Code et de la réglementation applicable soit au moment de sa construction soit lors de la plus récente rénovation du bâtiment.

Pour faire une demande

Envoyer votre dossier à l'adresse suivante :

paac@montreal.ca

Rendez-vous sur le site web du programme pour la liste complète des documents nécessaires à fournir en format numérique :

<https://montreal.ca/programmes/subvention-pour-laccessibilite-universelle-aux-commerces>

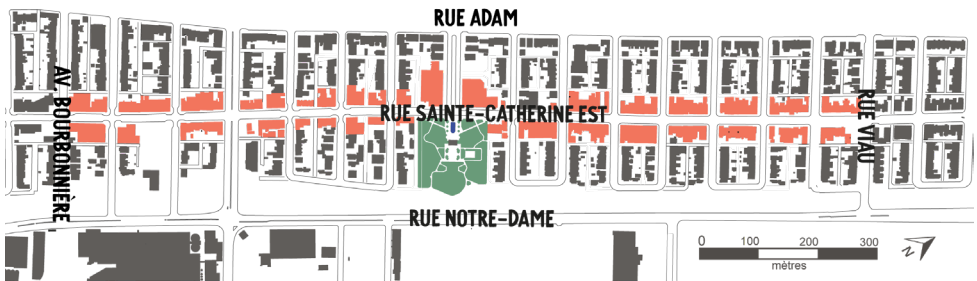
RUE SAINTE-CATHERINE EST

À la suite des travaux effectués sur la rue Sainte-Catherine Est, un programme d'aide financière est disponible afin de vous aider si vous avez subi une perte financière brute de plus de 5 %. Si vous répondez aux critères d'admissibilité, vous pourriez y avoir accès.

Voici le programme :

3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS

Vous trouverez ici-bas le secteur visé par ce programme. Il s'agit de la rue Sainte-Catherine Est entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau. Vous pouvez en tout temps contacter la **SDC HM** pour de plus amples informations ou pour toute question.



CONTACT

info@hochelaga.ca
514 522-6581

3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS

Le programme vise à aider les commerçant.e.s à se maintenir en affaires pendant un chantier majeur d'infrastructures déployé à proximité de leur établissement ainsi que de soutenir le dynamisme et la vitalité commerciale de Montréal.

L'aide financière peut atteindre **40 000 \$** par exercice financier. La subvention est **calculée en fonction de la diminution du bénéfice brut du commerce**. Il est possible de faire une seule demande pour tous les exercices financiers concernés à la fin d'un chantier ou de faire une demande pour chaque exercice financier admissible.

Dates importantes

Début des travaux : **le 26 juillet 2021**

Fin des travaux : **le 30 décembre 2023**

Date limite pour le dépôt d'une demande : **le 30 juin 2026**

Critères d'admissibilité

- Exercer la vente au détail, la location de produits ou la prestation de services de consommation ;
- Être en activité avant le début du chantier ;
- Être situés dans un secteur admissible ;
- Démontrer une diminution de plus de 5 % de leur bénéfice brut.

Pour faire une demande

Rendez-vous sur le site web du programme pour la liste complète des documents nécessaires à fournir en format numérique :

<https://montreal.ca/programmes/aide-financiere-commerces-des-secteurs-affectes-par-des-travaux-majeurs>

SRB PIE-IX (ONTARIO ET SAINTE-CATHERINE EST ENTRE JEANNE D'ARC ET DE LA SALLE)

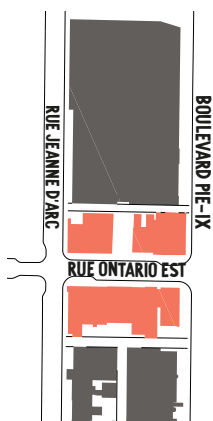
En raison des travaux du SRB Pie-IX qui sont effectués sur le boulevard Pie-IX, aux intersections d'Ontario Est et de Sainte-Catherine Est, un programme d'aide a été mis en place pour vous appuyer financièrement. Si vous répondez aux critères d'admissibilité, vous pourriez y avoir accès.

Voici le programme :

4 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS

Vous trouverez ci-bas le secteur visé par le programme. Il s'agit de la rue Ontario Est et de la rue Sainte-Catherine Est, entre l'avenue Jeanne d'Arc et de la Salle. Vous pouvez en tout temps contacter la **SDC HM** pour de plus amples informations ou pour toute question.

RUE ONTARIO EST



RUE SAINTE-CATHERINE EST



CONTACT

info@hochelaga.ca

514 522-6581

4 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS

Le programme vise à aider les commerçant.e.s à se maintenir en affaires pendant un chantier majeur d'infrastructures déployé à proximité de leur établissement ainsi que de soutenir le dynamisme et la vitalité commerciale de Montréal.

L'aide financière peut atteindre **40 000 \$** par exercice financier. La subvention est calculée en fonction de la diminution du bénéfice brut du commerce. Il est possible de faire une seule demande pour tous les exercices financiers concernés à la fin d'un chantier ou de faire une demande pour chaque exercice financier admissible.

Dates importantes

Début des travaux : **le 5 septembre 2023**

Fin des travaux : **le 30 juin 2028**

Date limite pour le dépôt d'une demande : **le 30 juin 2030**

Critères d'admissibilité

- Exercer la vente au détail, la location de produits ou la prestation de services de consommation ;
- Être en activité avant le début du chantier ;
- Être situés dans un secteur admissible ;
- Démontrer une diminution de plus de 5 % de leur bénéfice brut.

Pour faire une demande

Rendez-vous sur le site web du programme pour la liste complète des documents nécessaires à fournir en format numérique :

<https://montreal.ca/programmes/aide-financiere-commerces-des-secteurs-affectes-par-des-travaux-majeurs>

L'objectif du programme est de **soutenir les membres** dans le développement de projets qui favorisent l'essor et le rayonnement de la SDC HM et de ses membres.

Le montant disponible dans le cadre de cette subvention varie entre **500 \$** et **1 000 \$**. Une seule subvention est disponible par initiative, et ce, même si la collaboration de plusieurs membres est nécessaire à l'octroi de celle-ci. Il est à noter que la subvention est attribuée au nom de **l'entreprise demandante**. Il n'est donc pas possible pour deux propriétaires de la même entreprise de faire chacun une demande.

Dépôt du projet

Pour obtenir la subvention, il faut **compléter le formulaire** prévu à cet effet ainsi que la grille budgétaire s'y rattachant et les transmettre à la SDC par courriel à info@hochelaga.ca.

Dates de dépôt

Les projets doivent être déposés avant les dates suivantes :
1^{er} mars / 1^{er} juin / 1^{er} novembre.

Sélection des projets

Le conseil d'administration se réunira à trois occasions au courant de l'année afin de déterminer quels projets seront financés.

Les projets choisis seront ceux qui auront obtenu la meilleure notation de leur grille d'évaluation par le CA de la SDC Hochelaga-Maisonneuve, et ce, selon la pondération se rattachant à la grille d'analyse préalablement complétée.

Il est toutefois possible que certains projets ne soient pas financés, et ce, même s'il reste des sommes à attribuer. Ceci reste à la discrétion du conseil d'administration et de la direction de la SDC HM. Peu importe la pondération, les projets déposés doivent respecter la totalité des critères d'évaluation.

Critères d'évaluation

- 1 Impact sur le **rayonnement** de nos artères commerciales (20 %)
- 2 **Collaboration** minimale avec deux membres de la SDC HM (20 %)
- 3 **Nombre de personnes** touchées ou impliquées (20 %)
- 4 Caractère **créatif** du projet (20 %)
- 5 **Retombées pour d'autres membres** de la SDC HM (20 %)

Restrictions et conditions

- Doivent être **membres** de la SDC HM, être **à jour** dans le paiement de sa cotisation ou fournir une **preuve d'entente de paiement** pour son acquittement ;
- Il est **exclu** tout projet de nature personnel et tout projet en lien avec l'aménagement ou le fonctionnement du commerce ;
- Il faut fournir des **factures officielles d'entreprises enregistrées** ;
- Les membres peuvent soumettre **une seule demande** par année ;
- Cette subvention ne peut servir à financer des activités, ateliers, ou expériences lucratives qui seront facturés aux participants par la suite ;
- La collaboration avec un autre membre ne peut pas reposer uniquement sur des achats de produits ou de services ;
- Les projets financés doivent être **réalisés dans les 6 mois** suivant l'**approbation du CA** ;
- La SDC HM **se verra dans l'obligation de refuser toute demande de soutien une fois le fonds épuisé.**

Pour accéder au formulaire, c'est ici :

FORMULAIRE - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS SPÉCIAUX

6 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX MEMBRES POUR L'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ

Afin de hausser les mesures de sécurité présentes dans votre commerce et de vous prémunir contre le vandalisme, la SDC HM a décidé de créer un **fonds de soutien** pour ses **commerçant.e.s membres**. L'objectif est de soutenir financièrement les membres dans l'installation de systèmes de sécurité afin d'éviter et/ou de réduire les dommages causés par les actes de vandalisme et/ou criminels.

Montant des subventions

Ce fonds permettra de **rembourser 50 % des frais d'achat et d'installation d'un système de sécurité** choisi par le membre, et ce, jusqu'à concurrence d'un **montant maximum de 500 \$**. La participation de la SDC sera versée sur **présentation des factures uniquement**.

Frais admissibles

Par exemple; l'installation de membranes protectrices dans les vitrines, de grillages, de caméras de surveillance, etc. N'hésitez pas à nous demander conseil avant de procéder à l'achat.

Dépôt d'une demande

Les demandes de contribution doivent se faire par courriel à info@hochelaga.ca. Un employé de la SDC vous contactera pour prendre connaissance de votre projet et **vous confirmera la validité** de votre demande. À la suite de l'acceptation de celle-ci et à l'installation de ces nouvelles mesures de sécurité, la SDC pourra, sur **présentation de la facture**, effectuer le **versement de la subvention**.

Restrictions et conditions

- Doit être **membre** de la SDC HM, être **à jour dans le paiement** de sa cotisation ou fournir une **preuve d'une entente de paiement** pour son acquittement ;
- Présenter une demande **avant** de faire les installations ;
- Fournir des **factures officielles d'entreprises enregistrées de l'année courante** ;
- **Une seule demande** est admissible par commerce ;
- La SDC HM **se verra dans l'obligation de refuser toutes demandes de soutien une fois ce fonds épuisé**.



3350, rue Ontario Est, bureau 1
Montréal [Québec] H1W 1P7
514 522-6581
info@hochelaga.ca

SUIVEZ-NOUS!



@SDC_HM



@SDCHOCHELAGA



HOCHELAGA.CA

Montréal 